

Question orale

de M. Jacob

à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,

sur « la vision du Gouvernement pour le développement du réseau RAVeL et la priorisation des tronçons prêts à réaliser »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la vision du Gouvernement pour le développement du réseau RAVeL et la priorisation des tronçons prêts à réaliser ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, rassurez-vous, je suis d'origine liégeoise et je ne veux pas en découdre avec vous, mais simplement évoquer le RAVeL, sujet qui a déjà été évoqué par des collègues avec des accents plutôt locaux ou d'arrondissements et c'est bien légitime. Ici, je vais vous entretenir d'un propos un peu plus général, même si cela ne m'empêchera pas, dans le futur évidemment, de venir vers vous avec des questions plus locales.

La Déclaration de politique régionale mentionne l'ambition du Gouvernement de finaliser le réseau structurant cyclable à travers un plan d'investissements, en concertation avec les communes et les partenaires frontaliers. Toutefois, cette mention reste relativement vague – c'est fort légitime, vous êtes en place depuis trois mois seulement, je ne vous blâme pas sur ce sujet –, notamment en ce qui concerne le développement du réseau RAVeL. En particulier, l'accent est mis sur les tronçons à fort potentiel cyclable, les chaînons manquants et les infrastructures de sécurité.

Pouvez-vous préciser votre vision quant au développement du réseau RAVeL, en particulier pour les tronçons où l'administration a déjà réalisé un travail substantiel depuis de nombreuses années ? Ces sections, prêtes ou presque prêtes, pourraient être rapidement mises en chantier. On entend que c'est un enjeu pour les autorités locales.

Comment envisagez-vous de prioriser les investissements sur ces tronçons ? On ne va pas tout mettre en place en même temps, c'est logique.

Enfin, avez-vous une méthodologie de concertation avec les communes concernées pour garantir que le développement sera aligné avec les besoins locaux et les spécificités des territoires concernés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, vous le savez, le RAVeL couvre aujourd'hui 1 515 kilomètres et j'entends poursuivre son développement en m'appuyant, entre autres, sur trois objectifs :

- aménager des tronçons manquants sur des sections existantes du RAVeL. Cela aura pour but de développer le réseau cyclable structurant dont le RAVeL est une composante essentielle. C'est particulièrement essentiel sur les tronçons à haut potentiel cyclable, comme vous l'avez cité, ou assurant la continuité d'itinéraires internationaux et régionaux de longue distance, comme le citait votre collègue, M. Fournaux, il y a quelques instants ;
- permettre une liaison vers le cœur des villes et des villages, les gares, les zones d'emplois, de services, les écoles, les centres sportifs afin de contribuer à une mobilité quotidienne en adéquation avec la vision FAST 2030 ;
- maintenir et améliorer la qualité de l'infrastructure du RAVeL par un entretien extraordinaire du réseau existant, comprenant notamment la réhabilitation du revêtement – les premiers RAVeL ont aujourd'hui près de 30 ans –, des ouvrages d'art et la sécurisation des carrefours, ainsi que la pose d'équipements de signalisation, de stationnements sécurisés et de services de repos et d'accessibilité, y compris pour les personnes à mobilité réduite, puisque le RAVeL est aussi un lieu qui leur est accessible.

Pour ce faire, je souhaite une approche intégrée et globale du réseau cyclable wallon géré par un seul service de l'administration depuis la définition des itinéraires de longue distance tels que les RAVeL, les cyclostrades, jusqu'à la desserte fine du territoire par les pistes cyclables tant sur routes régionales que communales. Aujourd'hui, pour être concret, trois directions différentes, trois services différents s'occupent du réseau cyclable wallon. Cela ne va pas. Il faut les rassembler en une seule unité de vision et de gestion.

Enfin, ces aménagements d'infrastructures cyclables devront être évidemment concertés avec les autorités locales, les associations représentatives des usagers cyclistes et de celles et ceux qui, comme l'ASBL Chemins du Rail, œuvrent au quotidien pour le déploiement du réseau RAVeL.

Pratiquement, la programmation effective des investissements RAVeL pour la législature est à l'étude par l'administration. En attendant, les projets qui ont été initiés en 2024 seront bien sûr poursuivis en 2025 conformément au plan « Infrastructures et mobilité pour tous », qui se poursuit jusqu'en 2026. Ma tâche est donc d'assurer et de préparer la suite des nouveaux et futurs RAVeL, et autres liaisons cyclables.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre. On avait évidemment pu lire la semaine dernière votre volonté de coordonner encore mieux le développement cyclable en Wallonie. On ne peut évidemment que saluer cette initiative. J'ai bien entendu vos trois objectifs et votre volonté pour le futur.

C'était important de pouvoir vous entendre à ce sujet, à la fois pour l'administration wallonne, mais aussi pour les pouvoirs locaux qui, dans le cadre de leur prochaine législature, vont avoir non pas à investir sur le RAVeL – c'est une compétence régionale –, mais à investir dans la promotion et le développement des activités autour de ce RAVeL. Pouvoir avoir vos priorités pour les années à venir, c'était très important pour eux.